

## ASSEMBLÉE DU 5 DÉCEMBRE 2016

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Michel Laferrière  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

### Ordre du jour

<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>396</b>
<b>2. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>396</b>
<b>3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉES DU 7, DU 24 ET 28 NOVEMBRE 2016.</b>	<b>396</b>
3.1. PROJET AÉRODROME .....	397
<i>Honoraires avocats .....</i>	<i>397</i>
<i>Travaux de la piste d'atterrissage.....</i>	<i>397</i>
<b>4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'OCTOBRE 2016 .....</b>	<b>397</b>
<b>5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>397</b>
5.1. DEMANDE DES FILLES D'ISABELLE POUR SON BRUNCH ANNUEL.....	397
5.2. CENTRAIDE LANAUDIÈRE .....	397
5.3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS .....	397
5.4. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017 .....	397
5.5. DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2017 .....	398
5.6. REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL.....	398
5.7. INFORMATIONS LÉGALES.....	398
5.8. CONTRAT PROGRAMME DU GOUVERNEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE TAXES AUX PERSONNES ÂGÉES.	399
5.9. PLAN DES RESSOURCES HUMAINES EN ADMINISTRATION.....	399
5.10. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ .....	399
5.11 HYPOTHÈQUE LÉGALE DES SOUS-TRAITANTS LORS DE TRAVAUX MUNICIPAUX. ....	399
5.12 GALA D'EXCELLENCE 2017 DE L'ÉCOLE PIERRE-DE-LESTAGE. ....	400
5.13. DON POUR LA GUIGNOLÉE DE NOËL .....	400
<b>6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE .....</b>	<b>400</b>
6.1. SIMULATION D'UNE SITUATION DE MESURES D'URGENCE. ....	400
6.2. REGISTRE D'ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE. ....	400
6.3 CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRER PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC .....	400
6.5. RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX.....	401
<b>7.0. TRANSPORT ROUTIER .....</b>	<b>401</b>
7.1. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX. ....	401
<i>Report des travaux au printemps prochain.....</i>	<i>401</i>
<i>Autorisation de paiement des travaux à l'entrepreneur .....</i>	<i>401</i>
7.2. TRAVERSE DES VOIES FERRÉES .....	401
7.3. ENTRETIEN SUR LES PONTS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ.....	401
7.4. TRAVERSES DE VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE.....	401
<b>8.0 HYGIÈNE DU MILIEU. ....</b>	<b>402</b>

8.1. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	402
8.2. PLAN ET DEVIS DES TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION .....	402
8.3. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ABATTOIR POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE. ....	402
8.4. RÉCLAMATION PROGRAMME TECQ.....	402
8.5. PROGRAMME D'INSTALLATION SEPTIQUE .....	403
8.6. RÈGLEMENT D'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LE RÉSEAU SAINT-VIATEUR.....	403
<b>9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE .....</b>	<b>404</b>
9.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLES GIANNONE .....	404
9.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. DAVID SYLVESTRE .....	404
9.3. DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PAR VOLAILLE GIANNONE. ....	405
9.4. MAISON INCENDIÉE RANG SAINT-ANDRÉ S.O. ....	405
9.5 RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC DES MEMBRES DU CONSEIL DE SAINT-BARTHÉLEMY .....	405
9.6. PLANIFICATION INDUSTRIELLE –MRC DE D'AUTRAY-PÔLE BERTHIER .....	405
<b>10.0. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>406</b>
10.1. PRÉSENTATION D'UN DOCUMENTAIRE LES INDIENS, L'AIGLE ET LE DINDON. ....	406
<b>10.2. HORAIRE PATINOIRE.....</b>	<b>407</b>
<b>11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....</b>	<b>408</b>
<b>12.0. COURRIER .....</b>	<b>409</b>
<b>13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>409</b>
<b>14.0. ADOPTION DES COMPTES .....</b>	<b>409</b>
<b>15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....</b>	<b>414</b>

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

rés. 01-12-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Étienne Bertrand fait mention du rapport de M. Narbonne sur la consultation publique qui a été remis à Transports Canada. Il considère qu'il faudrait peut-être répliquer à ce qui est mentionné dans ce rapport. Il fait mention également à son invitation à travers le monde pour son aéroport.

Le Maire M. Bruno Vadnais fait mention de la lettre qu'il a écrite au ministre Marc Garneau et de son contenu.

M. Claude Vallières mentionne qu'il est en faveur de la position du conseil dans le dossier de l'aéroport et jamais il n'a eu connaissance, à part le promoteur, que des personnes s'étaient opposées ouvertement à la position du conseil. M. Claude Vallières voudrait qu'un message soit adressé dans ce sens à la population.

M. Sylvain Fafard et M. Réjean Dénommée font mention qu'il y a plusieurs entrées de cour qui n'ont pas été raccordées convenablement au chemin public suite à la confection d'un nouveau pavage du chemin, dont leur entrée.

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉES DU 7, DU 24 ET 28 NOVEMBRE 2016.**

rés. 02-12-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de

l'assemblée du 7, du 24 et du 28 novembre de l'an deux mille seize avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

### **3.1. PROJET AÉRODROME**

#### **Honoraires avocats**

Le directeur a déposé sur les tablettes électroniques des membres du conseil le rapport des honoraires des avocats pour le mois d'octobre au montant de 17 655.30\$

#### **Travaux de la piste d'atterrissage**

Gestion DGNE a débuté les travaux de la piste d'atterrissage sans attendre la décision du Ministre des Transports qui devrait être prise lorsque l'analyse de la consultation publique sera terminée. La Municipalité a avisé Transports Canada des travaux qui sont exécutés.

### **4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

Le directeur dépose le rapport financier du mois d'octobre 2016. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

### **5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1. DEMANDE DES FILLES D'ISABELLE POUR SON BRUNCH ANNUEL**

Les Filles d'Isabelle demandent une commandite pour la tenue de son brunch annuel qui se tiendra le 5 février 2017.

rés. 03-12-2016

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 100\$ aux Filles D'Isabelle pour aider financièrement à la tenue de leur brunch annuel.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.2. CENTRAIDE LANAUDIÈRE**

Centraide Lanaudière tient sa campagne annuelle de financement. La Municipalité n'a jamais participé financièrement à la campagne de financement de cet organisme. Les objectifs de Centraide sont de soutenir la réussite des jeunes, d'assurer l'essentiel, de briser l'isolement social et de bâtir des milieux de vie rassembleurs.

#### **5.3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS**

Les membres du conseil ont tous déposés leur déclaration des intérêts financiers qu'ils peuvent avoir sur le territoire de la Municipalité ainsi que sur le territoire de la MRC de d'Autray.

#### **5.4. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

rés. 04-12-2016

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19h :00**

<b>9 janvier</b>	<b>6 février</b>	<b>6 mars</b>	<b>3 avril</b>	<b>1er mai</b>
<b>5 juin</b>	<b>3 juillet</b>	<b>7 août</b>	<b>11 septembre</b>	<b>2 octobre</b>
<b>6 novembre</b>	<b>4 décembre</b>			

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**5.5. DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2017**

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que l'assemblée spéciale portant sur les prévisions budgétaires 2017 et au cours de laquelle sera adopté le budget, se tiendra le 27 décembre 2016 et qu'un avis sera publié à cet effet.

rés. 05-12-2016

Adoptée à l'unanimité.

**5.6. REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL.**

Un membre du conseil doit déclarer en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale les dons ou marque d'hospitalité ou tout autre avantage de plus de 200 \$. Les déclarations sont mentionnées dans un registre public tenu à cette fin. Le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait du registre public. Comme il n'y a eu aucune déclaration des membres du conseil, il n'y a pas d'extrait du registre.

**5.7. INFORMATIONS LÉGALES**

**Dons, marques d'hospitalité, autres avantages**

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- qui n'est pas de nature purement privée ou
- qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique (voir l'alinéa ci-après)

ET

- qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 al. 4 Loi sur l'éthique). Le code d'éthique ne peut fixer un montant supérieur à 200\$

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

**Calendriers des séances du conseil**

Le conseil (municipalité locale et MRC) doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune (art. 148 C.M. et art. 319 L.C.V.).

La Loi oblige les municipalités locales à tenir une séance ordinaire au moins 1 fois par mois, mais n'impose aucune exigence quant au jour où cette séance peut être tenue.

#### **L'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations**

Dernier jour pour donner l'avis public de la séance du conseil au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations sera adopté si le budget est adopté le 31 décembre 2016. Cet avis doit être publié au moins huit (8) jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté.

Dernier jour pour adopter le budget et le programme triennal d'immobilisations est le 31 décembre 2016. Ces documents (ou un document explicatif de ceux-ci) doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique et/ou publié dans un journal.

#### **5.8. CONTRAT PROGRAMME DU GOUVERNEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE TAXES AUX PERSONNES ÂGÉES.**

Cette mesure ne s'applique pas pour 2017. Nous aurons un nouveau rôle en 2018 et si nous avons de nouvelles valeurs, ce programme pourrait alors s'appliquer.

#### **Immeubles et contribuables admissibles**

Une personne pourra obtenir une subvention pour une année donnée si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédente.
- Elle avait atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année.
- Son revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée était de 50 000 \$ ou moins (montant indexé selon l'IPC à partir de 2017).
- **Elle était, le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins quinze années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire.**
- Elle est la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée.
- **Elle occupe l'unité d'évaluation comme lieu de résidence principal.**
- **L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement.**
- **L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excède d'au moins 7,5 % l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.**

#### **5.9. PLAN DES RESSOURCES HUMAINES EN ADMINISTRATION**

rés. 06-12-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le plan des ressources humaines en administration.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.10. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Le discours a été déposé à l'assemblée du 24 novembre dernier et a été publié dans le dernier bulletin municipal expédié le 30 novembre 2016.

#### **5.11 HYPOTHÈQUE LÉGALE DES SOUS-TRAITANTS LORS DE TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Un article sur ce sujet apparaît dans la revue Quorum. L'article donne des informations sur les droits des sous-traitants en effectuant des hypothèques légales.

Nous croyons qu'il serait opportun d'ajouter dans un devis une clause qui exigerait que plus de 60% ou 70% des travaux prévus dans un projet de réfection des chemins ou de construction, soient exécutés par le soumissionnaire. Cette

clause permettrait d'éviter que les dénonciations par les sous-traitants dépassent en valeur le prix de la soumission.

### **5.12 GALA D'EXCELLENCE 2017 DE L'ÉCOLE PIERRE-DE-LESTAGE.**

L'école demande de participer financièrement au Gala d'excellence des élèves de l'école Pierre-de-Lestage. La Municipalité n'a jamais participé financièrement à ce gala.

### **5.13. DON POUR LA GUIGNOLÉE DE NOËL**

rés. 07-12-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde un montant de 100\$ pour la guignolée du Noël du pauvre.

Adoptée à l'unanimité

## **6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1. SIMULATION D'UNE SITUATION DE MESURES D'URGENCE.**

Il y aura une simulation d'une situation des mesures d'urgence dans nos locaux. Présentement, la direction du service d'incendie écrit un scénario de l'évènement qui fera que notre municipalité sera en mesure d'urgence. On doit aviser les responsables des missions et les élus à se préparer à cette simulation.

M. Brazeau nous rencontrera individuellement pour nous présenter le scénario retenu. Un ou des responsables du ministère de la Sécurité publique seront sur place pour nous évaluer et apporter des modifications s'il y a lieu.

### **6.2. REGISTRE D'ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE.**

Les travaux publics ont effectués l'entretien des bornes d'incendie. L'état des bornes sont notés dans un registre tenu à cette fin.

### **6.3 CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRER PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Les agents de la SQ peuvent déposer à la cour municipale les causes en lien avec les infractions à la loi sur le tabac et ainsi les municipalités peuvent récolter les amendes en lien avec ces infractions. Cependant, cela nécessite que la résolution adoptée pour autoriser les agents de SQ à émettre des constats soit modifiée pour ajouter cette possibilité.

rés. 08-12-2016

**Attendu que** pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales, la municipalité de Saint-Cuthbert autorise généralement des personnes à délivrer des constats d'infraction ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu conformément aux articles 9 et 147 du code de procédure pénale ( L.R.Q.c. c-25.1) :

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert, un constat d'infraction pour toute infraction :

- 1- Aux dispositions de Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.) et de l'un de ses règlements ;
- 2- Aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q. c.27.1) et de l'un de ses règlements ;

- 3- Aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q.c. V-1.2) et de l'un de ses règlements ;
- 4- Aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c. C-19) et de l'un de ses règlements ;
- 5- Aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q. chapitre I-2 article 14.3 et 15.0.1)

Adoptée à l'unanimité

#### **6.5. RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX**

La ville de Lavaltrie a adopté un règlement interdisant les Pitbulls semblable à celui de Montréal. Un juge a reconnu valable le règlement de Lavaltrie qui avait été contesté par une résidente. La cause ira devant la cour d'appel.

Une copie de l'article paru sur le réseau d'information municipale a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil.

#### **7.0. TRANSPORT ROUTIER**

##### **7.1. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.**

##### **Report des travaux au printemps prochain.**

Les travaux de pavage de la route Bel-Automne, de la route Sainte-Thérèse et d'une partie du rang Saint-André sont reportés au printemps prochain. Toutefois, les travaux de chargement de la route Sainte-Thérèse et les travaux sur les accotements et les raccordements des entrées de cour seront faits avant l'hiver.

##### **Autorisation de paiement des travaux à l'entrepreneur**

rés. 09-12-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur avec une retenue de 10% lorsque l'ingénieur Stéphane Allard aura approuvé la facturation de demande de paiement.

Adoptée à l'unanimité

##### **7.2. TRAVERSE DES VOIES FERRÉES**

On devait échanger des données avec les compagnies de chemin de fer avant le 28 novembre 2016. On ne connaissait pas la nature des données à échanger.

##### **7.3. ENTRETIEN SUR LES PONTS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ**

On n'a pas été en mesure d'effectuer les travaux de réfection identifiés par le Ministère des Transports sauf ceux effectués par Construction Jomiguy. Il est important que les travaux d'entretien sur les ponts, devant être réalisés par la municipalité, soient faits dès le printemps prochain afin de rester en bon terme avec le Ministère des Transports.

##### **7.4. TRAVERSES DE VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE.**

Suite à la lettre expédiée par la Municipalité au Club de VTT, le Club a rencontré Madame Côté. Ils se sont entendus pour passer là où ils passent depuis 5 ans,

c'est-à-dire un peu plus loin que l'intersection du Petit Rang Sainte-Catherine avec la route Bélanger. Il n'y a pas de panneau de traverse de VTT à cet endroit.

Selon les gens du secteur présents à l'assemblée, il serait surprenant que Mme Côté ait donné son accord pour la piste de VTT. M. le maire mentionne que la Municipalité demandera un accord écrit de la part de Mme Côté.

En ce qui concerne, la traverse du chemin et l'installation de panneaux de signalisation, il appartient à la Municipalité de donner son accord.

## **8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.**

### **8.1. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.**

LA MRC a remis au mois de juin le début de la collecte des matières putrescibles. La MRC devra aller en appel d'offres pour la collecte et pour l'achat des bacs bruns. Nous avons acquis les bacs de cuisine et les sacs depuis le printemps passé et nous avons signé un contrat pour le compostage avec EBI.

### **8.2. PLAN ET DEVIS DES TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION**

Les plans et le devis seront déposés prochainement et M. Beaudin de Beaudoin et Hurens les présentera à la municipalité mercredi prochain. Par la suite, on ira en appel d'offres.

Lorsque les soumissions seront ouvertes, la Municipalité adoptera un règlement d'emprunt qui devra recevoir l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire.

### **8.3. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ABATTOIR POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE.**

Un projet d'entente sera présenté à Volailles Giannone pour la fourniture d'eau potable à l'abattoir, en même temps que le document concernant la demande de modification du zonage.

### **8.4. RÉCLAMATION PROGRAMME TECQ**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

rés. 10-12-2016



directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

#### **8.5. PROGRAMME D'INSTALLATION SEPTIQUE**

Une demande a été faite au conseil afin que certains propriétaires voulant effectuer des travaux d'installation septique au printemps puissent déposer une estimation des coûts des travaux avant le 31 décembre 2016 afin de les inclure dans les dépenses du règlement d'emprunt avant de fermer celui-ci. Toutefois, la Municipalité n'acceptera pas de verser un montant supérieur à celui de l'estimation lorsque les travaux seront complétés.

rés. 11-12-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte d'inclure au règlement d'emprunt les dépenses des installations septiques dont les travaux seront effectués au printemps prochain aux conditions suivantes :

- 1- Une estimation des coûts des travaux devront être remis à la Municipalité avant le 31 décembre 2016.
- 2- Le rapport technique de l'installation septique devra être également déposé avant le 31 décembre 2016.
- 3- La Municipalité n'acceptera pas de verser un montant supérieur à celui de l'estimation lorsque les travaux seront complétés.

Adoptée à l'unanimité

#### **8.6. RÈGLEMENT D'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LE RÉSEAU SAINT-VIATEUR**

**Avis de motion** est donné par M. Éric Deschênes que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro 100 imposant un tarif pour le service de l'eau sur le réseau Saint-Viateur et abrogeant le règlement numéro 215.

## **9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **9.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLES GIANNONE**

**Attendu que** Volailles Giannone désire installer une clôture le long de sa propriété située sur la rue du Moulin à une distance approximative de 10 pieds de la chaussée pavée de la rue ;

rés. 12-12-2016

**Attendu que** le terrain visé par la demande est situé dans la zone numéro 1HC

**Attendu que** Volaille Giannone désire installer une clôture en maille d'acier de 6 pieds de hauteur le long de sa limite de propriété et la limite de l'emprise du chemin public sur une longueur approximative de 148 pieds ;

**Attendu que** la réglementation autorise une clôture d'une hauteur maximum de trois pieds dans la marge de recul avant ;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme considère inacceptable l'installation d'une clôture de 6 pieds de hauteur dans la marge de recul avant et surtout sur la limite de l'emprise du chemin public ;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme considère que les propriétaires dont les propriétés sont situées sur la rue du Moulin subissent déjà tous les inconvénients causés par la présence de l'abattoir et qu'il n'y a pas lieu d'en ajouter davantage ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert refuse la dérogation mineure à l'effet d'autoriser une clôture de 6 pieds de hauteur dans la marge de recul avant.

Adoptée à l'unanimité

### **9.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. DAVID SYLVESTRE**

rés. 13-12-2016

**Attendu que** M. David Sylvestre désire agrandir son établissement commercial en laissant une marge latérale de 1 mètre au lieu de 3 mètres exigée par la réglementation sur sa propriété située sur la rue Principale dans la zone 4HC ;

**Attendu que** M. David Sylvestre désire agrandir la bâtisse commerciale et désire l'annexer avec la dépendance ;

**Attendu que** son établissement commercial est situé loin de la rue Principale ;

**Attendu que** le seul propriétaire pouvant être affecté par la construction de M. David Sylvestre, est le propriétaire voisin immédiat dont la propriété est située au bout de la rue Fernet ;

**Attendu que** M. David Sylvestre obtiendra un consentement de son voisin immédiat concernant la marge latérale d'un mètre ;

**Attendu que** M. David Sylvestre devra effectuer le lotissement de sa propriété afin que son établissement commercial soit sur un lot distinct puisqu'il s'agit d'un bâtiment principal ;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert accepte la dérogation mineure qui autorise une marge de recul latérale d'un mètre suite à l'agrandissement de la bâtisse commerciale aux conditions suivantes :

- M. David Sylvestre devra obtenir l'autorisation des propriétaires voisins (copropriétaires) immédiats dont la propriété est située au bout de la rue Fernet.
- M. David Sylvestre devra obtenir un permis de lotissement afin que la bâtisse commerciale soit située sur un lot distinct ainsi que la résidence.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.3. DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PAR VOLAILLE GIANNONE.**

Avant de débiter les procédures pour modifier le règlement de zonage, le conseil soumettra un document à Volaille Giannone portant sur les odeurs, la fourniture d'eau potable, un écran de conifères et le quai de chargement des camions.

### **9.4. MAISON INCENDIÉE RANG SAINT-ANDRÉ S.O.**

Le propriétaire de la maison a déclaré faillite et le syndic Raymond Chabot a cédé les droits de propriété à la Caisse Desjardins de Joliette. Toutefois, la Caisse Desjardins a été payé par Intact Assurances et l'hypothèque a été levée.

### **9.5 RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC DES MEMBRES DU CONSEIL DE SAINT-BARTHÉLEMY**

M. le maire fait le rapport de la rencontre avec Saint-Barthélemy concernant les zones inondables et les cotes d'élévations utilisées à cette fin. La Municipalité de Saint-Barthélemy a l'intention de regrouper toutes les municipalités, sur les deux rives du fleuve, qui sont touchées par les zones inondables établies avec la cote du Ministère de l'Environnement.

La Municipalité de Saint-Barthélemy désire que les municipalités apportent leur appui et participent financièrement à la contestation des cotes d'élévations du gouvernement. Une nouvelle cote d'élévation plus réaliste sera établie par un ingénieur qui a déjà travaillé pour la ville de Laval et celle-ci a gagné sa cause.

Nous n'avons pas de milieu bâti en zone inondable, mais nous avons des terres agricoles. Les producteurs seraient touchés par les nouvelles mesures qui seraient imposées en zone inondable, dont entre autres le type de culture.

### **9.6. PLANIFICATION INDUSTRIELLE –MRC DE D'AUTRAY-PÔLE BERTHIER**

rés. 14-12-2016

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique D'Autray a proposé une démarche de concertation de certaines municipalités afin de valider le potentiel de développement industriel dans le pôle Berthier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'espaces adéquats pour l'implantation de nouvelles entreprises dans le pôle Berthier ;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espaces voués aux usages industriels empêche l'implantation de nouvelles entreprises et a déjà provoqué le départ de certaines entreprises qui ne pouvaient trouver de terrain adéquat pour concrétiser leur projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation nuit à la création d'emplois dans le pôle Berthier ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'emplois est le principal facteur de développement des différentes communautés du pôle Berthier ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du pôle Berthier sont de relative petite taille et qu'elles auraient peut-être intérêt à se regrouper afin de pouvoir, le cas échéant, investir dans le développement d'infrastructures d'accueil industrielles ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique D'Autray recommande aux municipalités du pôle Berthier de s'adjoindre les services d'un consultant pour analyser le potentiel de développement industriel ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique D'Autray a sollicité une offre de service auprès de Louis Grenier, associé principal de LGP Stratégies Immobilières ;

CONSIDÉRANT QUE Louis Grenier connaît bien la réalité du pôle Berthier pour avoir déjà été commissaire industriel pour la Corporation de développement économique de Berthier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette offre de service est de 21 500 \$ sans les taxes (23 110 \$ avec taxe nette) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette étude sera financé à hauteur de 80 % par le Programme d'aide au développement d'infrastructures d'accueil industrielles, dont les sommes proviennent du Fonds de développement des territoires de la MRC de D'Autray ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total assumé par les municipalités participantes sera de 4 622 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique D'Autray propose de répartir le coût de l'étude entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Berthierville a accepté de déposer la demande d'aide financière auprès de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Pierre Ducharme d'accepter de déboursier la somme de 787.00 \$ à la ville de Berthierville comme contribution pour la réalisation de l'étude sur le potentiel de développement industriel dans le pôle Berthier qui sera réalisée par LGP Stratégies Immobilières.

Adoptée à l'unanimité.

## **10.0. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1. PRÉSENTATION D'UN DOCUMENTAIRE LES INDIENS, L'AIGLE ET LE DINDON.**

Biographie Iphigénie Marcoux-Fortier

Après avoir exploré les multiples possibilités des médias interactifs au cours de ses études en communication, Iphigénie Marcoux-Fortier s'intéresse au cinéma documentaire et s'y implique tout d'abord comme réalisatrice, productrice, directrice photo, preneuse de son et monteuse. En 2003, elle cofonde la maison de production Les glaneuses et coréalise plusieurs documentaires linéaires avant de se consacrer au projet BRIB à travers lequel elle visite, avec une équipe formée de divers créateurs, des formes de narrativité plus éclatées. Peu importe le sujet abordé, l'angle d'attaque reste marqué par les questions d'identité culturelle, d'implication communautaire et de mémoire collective. Depuis

plusieurs années, Iphigénie est activement impliquée comme cinéaste-formatrice dans un projet de valorisation culturelle grâce à l'appropriation médiatique auprès de communautés mapuche et atikamekw orchestré par différentes instances au Québec et au Wallmapu (terre mapuche). Elle a aussi récemment été élue sur le conseil d'administration d'une association internationale de femmes en médias (IAWRT).

### **La tournée d'autrénienne du documentaire *Les indiens, l'aigle et le dindon*.**

Entre autres, grâce au soutien du *Fonds Culture et patrimoine* de la MRC de d'Autray et de la Caisse de d'Autray, je suis à l'organisation d'un projet de tournée d'un film documentaire que j'ai coréalisé en 2014, *Les indiens, l'aigle et le dindon*. Depuis, le film a été traduit dans plus d'une vingtaine de langues, entre autre en atikamekw et en innu, et sera diffusé dans près de 170 pays au cours des années à venir.

La *Tournée d'autrénienne du documentaire Les indiens, l'aigle et le dindon* est un espace de diffusion artistique et de rencontres créé entre la population d'autrénienne et deux artistes de la région, une Québécoise et une Atikamekw, qui ont collaboré à plusieurs reprises et ont développé une relation d'amitié exemplaire.

### **Le contexte**

Je suis native de Saint-Norbert, dans Lanaudière. J'ai grandi à quelque 170 kilomètres d'une communauté autochtone – Manawan, sans en être consciente. C'est au Mexique que j'ai débuté mon parcours comme cinéaste documentaire et que j'ai été initié à certaines réalités autochtones. Lorsque j'ai pris conscience que ces réalités étaient aussi vécus par des milliers d'autochtones au Québec, j'ai commencé à imbriquer à ma démarche artistique le thème des relations autochtones/allochtones. Depuis 8 ans, je travaille avec le Wapikoni mobile à former des jeunes autochtones à la création cinématographique. En 2014, j'ai coréalisé un moyen métrage documentaire, *Les indiens, l'aigle et le dindon*, qui porte sur cinq jeunes créateurs des Premières Nations et sur leur quête identitaire.

### **Le documentaire *Les indiens, l'aigle et le dindon***

Ayant fait leurs premières armes auprès du Wapikoni mobile, Samian, Melissa Mollen Dupuis, Marie-Pier Ottawa, Kevin Papatie et Raymond Caplin ont développé des démarches originales de cinéastes et de musiciens. Dans le film *Les Indiens, l'aigle et le dindon* comme dans leur vie, ces jeunes redéfinissent ce qu'est être un "Indien" aujourd'hui et s'approprient la création pour construire une nouvelle image d'eux-mêmes, entre tradition et modernité.

### **10.2. HORAIRE PATINOIRE.**

Le conseil afin de donner un meilleur service à l'école, a décidé de modifier l'horaire de l'employé responsable de l'entretien de la patinoire. Donc, il sera possible d'avoir accès au portique du chalet des loisirs toute la semaine de 9 :00 à 21h :00 avec surveillance de caméra mais sans surveillance humaine.

Le chalet sera ouvert le vendredi soir de 18h :30 à 23h :00, ainsi que le samedi et dimanche de 13h :00 à 16h :30 avec surveillance humaine.

Horaire de travail de M. David Destrempe : L'horaire est variable et sera déterminé par le directeur des travaux publics selon la température et selon les chutes de neige. Toutefois il travaillera habituellement sur une base de 9h :00 à 18h :00. On fera appel au saisonnier pour la surveillance de la patinoire le samedi et le dimanche.

Horaire patinoire		
<b>Lundi</b>	Ouvert portique	9h :00 à 21h :00
<b>Mardi</b>	Ouvert portique	9h :00 à 21h :00
<b>Mercredi</b>	Ouvert portique	9h :00 à 21h :00
<b>Jeudi</b>	Ouvert portique	9h :00 à 21h :00
<b>Vendredi</b>	Ouvert portique	9h :00 à 18h :30
<b>Vendredi</b>	Ouvert chalet	<b>18h :30 à 23h :00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>Réservé 8 à 12 ans hockey</b>	<b>19h :00 à 20h :00</b>
<b>Samedi</b>	Ouvert portique	9h :00 à 13h :00 & 16h :30 à 21h :00
<b>Samedi</b>	Ouvert chalet	13h :00 à 16h :30
<b>Samedi</b>	<b>Réservé au patinage (sans hockey)</b>	<b>13h :00 à 14h :00</b>
<b>Dimanche</b>	Ouvert portique	9h :00 à 13h :30 & 16h :30 à 21h :00
<b>Dimanche</b>	Ouvert chalet	13h :00 à 16h :30
<b>Dimanche</b>	<b>Réservé au patinage (sans hockey)</b>	<b>13h :00 à 14h :00</b>

## 11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

### Travaux publics

#### Ponts

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.
- Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports

#### Travaux ménage et nettoyage

- Garage intérieur et entrepôt
- Cour arrière du garage
- Cour eaux usées
- Mélange vieux chalet des loisirs

#### Travaux de voirie

- Vérifier état du ponceau près du 3770, rang St-André, ponceau trop haut et rempli de terre M. Louis-Philippe Mailloux
- Abattage des arbres rang York
- Coupe de branches entrepreneur spécialisé
- Réservoir à essence cours d'eau Pont St-André S.O.
- Nettoyage ponceau entre Éric Fafard et Maurice Fafard plein au ¾
- Travaux de fossé sur le rang St-Esprit
- Arracher accotements Bel-Automne
- Arracher accotements St-Esprit
- Vérifier accès entrée au 3589 Grand Rang Ste-Catherine endommagé parle camion de vidanges des fosses 450-836-3768 (Alain Laroche Denis Bourgeois)
- Accotements en pierre Grand Rang Ste-Catherine et St-André avec épandeur
- Nettoyage du fossé devant la propriété de Lucien Fafard sur la rue Principale

#### Signalisation

- Travaux signalisation routière : 50 Km/heure rue du Moulin, Flèche unidirectionnel rang York, panneaux vélos, panneaux achetés en mai et non installés
- Amélioration signalisation piste cyclable : pictogramme sur asphalte, panneaux plus nombreux et plus gros.

#### Bâtisses

- Peinture : fer forgé perron arrière,
- Peinture des cadres de porte de la caserne
- Vérification des événements sur le toit : bouché ?
- Peinture poteaux jaunes site eaux usées

#### Parc

- Émondage des arbres pour éclairage terrain de tennis

#### Usine de filtration

- Nettoyage du décanteur

#### Aqueduc

- Entrée d'eau Marc Grégoire bonhomme à eau 1160 rang Sud
- **Lecture des compteurs d'eau**

#### Égout

- **Vidanges des regards chemins des étangs et à l'entrée des étangs.**

#### Conteneur à ordures.

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

### **12.0. COURRIER**

Ministre des Finances : Accusé de réception de la résolution concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles.

CPTAQ : Reconnaissance des droits acquis pour 9205-1515 Québec Inc Propriétaire site commerciale sur la route 138)

**MTMDET** : Réponse à la demande de réfection de la route Fafard

**MTMDET** : Subvention pour les signalisations de passage à niveaux.

**Bionest** : prix des entretiens des installations septiques.

Ministre de la Culture : Efforts pour renforcer le visage français

Mme Marguerite Doucet : Lettre de remerciement

Raymond Chabot Inc. : Faillite Marie-Ève Cardinal, 1550, rang St-Jean

### **13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Paul-Émile Dubois demande si la Municipalité a un nouveau rôle.

- La Municipalité aura un nouveau rôle en janvier 2018, mais pas nécessairement des nouvelles valeurs.

M. Belhumeur demande si la Municipalité a participé au dernier colloque de l'UMQ

-La Municipalité n'est pas membres de l'UMQ mais elle est membre de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités).

### **14.0. ADOPTION DES COMPTES**

rés. 15-12-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Adoptée à l'unanimité.

<b>Comptes payés (folio 260597) 2016</b>		
<b>Lafontaine Puits Artésiens</b>		
<i>Fosse septique Gabriel Bourbonnais</i>	2491-10-12, 1960313	9 198,00 \$
<b>Nordikeau</b>		
<i>Test de sol Stéphane Beauchamp, Chantal Pigeon</i>	3309, 3425	1 839,60 \$
<i>Attestation de conformité Normand Théroux</i>	3420	229,95 \$
<b>Services de cartes Desjardins</b>		
<i>Adobe, Registraire des entreprises</i>	oct-16	54,23 \$
<b>Rabais Campus</b>		
<i>Abonnements revues bibliothèque</i>	126140001	15,69 \$
<b>Julie Rémillard</b>		
<i>Achat de livres bibliothèque</i>	2016-09-18	26,20 \$
<b>David Destrempe</b>		
<i>Frais de déplacement formation, kilométrage et repas formation, bottes</i>	394, 403, 115207	432,81 \$
<b>Excavation Deschênes</b>		
<i>Installation septique Sylvain Fafard/Monique Éthier</i>	507	9 083,03 \$
<b>Télus Mobilité</b>		
<i>Cellulaires</i>	nov-16	257,82 \$
<b>Céline Denis</b>		
<i>Kilométrage rencontre bibliothèque</i>	396	55,02 \$
<b>Hydro Québec</b>		
<i>Bâtisse</i>	682 001 749 149	1 578,40 \$
<i>Parc et chalets</i>	682 001 749 148, 653 201 523 089	265,50 \$
<i>Usine eaux usées</i>	621 701 594 242	871,18 \$
<b>Mario Du Paul</b>		
<i>Ménages 12, 19, 20 et 26 novembre</i>	395, 397, 399	250,00 \$
<b>Quincaillerie St-Cuthbert</b>		
<i>Installation septique Pascal Plante</i>	112147	1 727,27 \$
<b>Excavation Clément Moreau Inc.</b>		
<i>Installations septiques Serge Paulin, Johanne Drainville, Normand Daigle</i>	1589, 1596, 1599	20 965,70 \$
<b>Serge Paulin</b>		
<i>Installation septique</i>	529	387,47 \$
<b>Ghyslain Lambert ing.</b>		
<i>Attestations de conformité Sylvain Fafard, Pascal Plante, Normand Daigle, Johanne Drainville, Sylvain Lambert, Jocelyn Lambert</i>	SF001, PP001, ND001, JD001, SL002, JL001	897,34 \$
<i>Tests de sol Normand Daigle, Richard Dion</i>	ND001, RD001	1 379,70 \$
<b>9306-1380 Québec Inc. Asphalte Général</b>		
<i>Travaux de pavage 2016</i>	10091	927 348,13 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<b>Marc Longpré</b>		
<i>Remboursement dommages automobiles</i>	2016-11-07	345,30 \$
<b>Marché St-Cuthbert</b>		
<i>Achats fête des Patriotes 2016</i>	42 513	11,98 \$
<b>Clément Laferrière Inc.</b>		
<i>Installation septique Normand Théroux, Jocelyn Lambert</i>	1356, 1261	11 834,28 \$
<b>Claude Destrempes</b>		
<i>Repas formation, bottes</i>	2016-11-16, 2016-11-23, 115133	241,80 \$
<b>Larry Drapeau</b>		
<i>Repas formation CSST</i>	2016-11-16, 2016-11-23	31,01 \$
<b>Robert Béland</b>		
<i>Repas formation CSST</i>	2016-11-16, 2016-11-23	39,50 \$
<b>Ferme Hesem</b>		
<i>Déneigement domaine Belhumeur et rue Bianchi</i>	404	5 231,37 \$
<b>Thérèse Sylvestre</b>		
<i>Fonds pour Opération Enfant Soleil — tournoi de poches</i>	398	1 329,00 \$
<b>S.C.F.P. 5189</b>		
<i>Cotisations syndicales juin à octobre</i>	402	2 988,57 \$
<b>Jean Vachon</b>		
<i>Fleurs Michel Ricard budget des Amis de la Chicot</i>	401	43,69 \$
<b>Comptes à payer (folio 260597)</b>		
<b>Clément Laferrière</b>		
<i>Installation septique Sylvain Lambert</i>	1508	6 644,69 \$
<b>Atelier Kustom Inc.</b>		
<i>Œuvre d'art Yolande Harvey (projet MRC d'Autray)</i>	868, 878	4 841,72 \$
<b>Danielle Demers</b>		
<i>Remboursement panneaux aérodrome Amis de la Chicot</i>	400	240,00 \$
<b>Entreprise DY Laurence Inc.</b>		
<i>Ponceaux et transport travaux chemin</i>	1173	4 318,99 \$
<b>Les Entreprises Maskinongé Inc.</b>		
<i>Installation septique Matteo Picone</i>	10059	16 875,06 \$
<b>9155-0350 Québec Inc.</b>		
<i>Surveillance travaux/attestation Matteo Picone</i>	4687	517,39 \$
<b>Marie-Pier Lambert</b>		
<i>Papeterie bibliothèque</i>	2016-11-27	25,90 \$
<b>EnvironeX</b>		
<i>Analyse eau usée</i>	319345	120,03 \$
<i>Crédit factures juin</i>	302117-302118	-39,63 \$
<b>CRSBP CQLM Inc.</b>		
<i>Cartes d'abonnés pour la bibliothèque</i>	22383	28,74 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<b>Supermarché Fafard Inc.</b>		
<i>Réception</i>	2016-11-07	55,29 \$
<b>Pneus Michel Rivard Inc.</b>		
<i>Pneus tracteur</i>	23740	3 584,46 \$
<b>Toshiba Solution d'affaires</b>		
<i>Location copieur et copies pour entretien</i>	3017747	62,87 \$
<b>Signal Services Inc.</b>		
<i>Location lumières pour travaux de pavage</i>	78890, 78705	3 434,88 \$
<b>GC Alarme Sécurité</b>		
<i>Surveillance octobre</i>	18588	21,56 \$
<b>Médias Transcontinental SENC</b>		
<i>Avis public entrée vigueur règlement urbanisme</i>	238083	243,74 \$
<b>Lafarge Canada Inc.</b>		
<i>Gravier travaux de pavage</i>	37587838	654,21 \$
<b>Librairie Martin Express</b>		
<i>Achat de livres pour la bibliothèque</i>	L1B1-F13075	104,80 \$
<b>Simon Hélie Ltée</b>		
<i>Pierre pour abrasif</i>	39897	781,83 \$
<b>David Dufresne Denis</b>		
<i>Finalisation 4 saisons : montage et traitement, dernière rencontre film pacte rural</i>	413	1 300,00 \$
<b>Énergies Sonic RN</b>		
<i>Diesel</i>	42836663	1 144,69 \$
<b>Bélanger Sauvé</b>		
<i>Frais juridiques Gestion DGNE Inc., kilométrage</i>	348050, 348598	19 086,20 \$
<b>Dépanneur du Village</b>		
<i>Essence</i>	6200114	68,23 \$
<b>Pression Net Enr.</b>		
<i>Exterminateur visite et entretien 2015-2016 (339.17) et visite et entretien 2016-2017 (541.53) (caserne et autres)</i>	1674, 1675	880,70 \$
<b>Postes Canada</b>		
<i>Communiqués</i>	9602436464	389,64 \$
<b>Le Jardin de vos rêves</b>		
<i>Entretien aménagement paysager et entretien nouvel aménagement</i>	297	2 578,89 \$
<b>Impressions d'Autray Inc.</b>		
<i>Impression Ça m'Chicotte</i>	20 918	1 810,86 \$
<b>Xplornet Communications Inc.</b>		
<i>Internet parc et chalet</i>	15571908	73,57 \$
<i>Internet usine eaux usées</i>	15612509	83,91 \$
<b>Sintra Inc.</b>		
<i>Asphalte</i>	25-0406-03760	994,58 \$
<b>Entrepôt de Produits de Bureau</b>		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Tambour imprimante</i>	183778	152,92 \$
<b>Sel Warwick Inc.</b>		
<i>Sel à glace</i>	1-157470	6 983,35 \$
<b>Loblaws Inc.</b>		
<i>Huile de canola</i>	8215022111600 49	47,94 \$
<b>Les Équipements J.M. Dubois Inc.</b>		
<i>Urée, réparation machine à pression, matériel pour ponceaux</i>	9064, 8558, 9095	95,20 \$
<b>Quincaillerie St-Cuthbert Inc.</b>		
<i>gants, graisse, goujon, surchargeur, pierre à poncer, boyau à air, mèche d'acier, néon, brosse à goudron, manche en bois, bac de rangement, chaudière, tuyau, pâte à joint, bâche, attache, ballast fluorescent, sel, ciment, mousse, flextra, doublure pour seau, mousqueton, vis à bois, équerre, tie-wrap</i>	115378, 115505, 115483, 115426, 115534, 114773, 114697, 115116, 115541, 115531, 115043, 115457, 115350, 115342, 115355, 115201, 114822	557,50 \$
<b>Comptes payé (folio 261019)</b>		
<b>Benoît Brizard</b>		
<i>Déplacement et cellulaire</i>	393	91,50 \$
<b>2533-4590 Québec Inc.</b>		
<i>Hypochlorite en solution</i>	102040	597,87 \$
<b>Comptes à payer (folio 261019)</b>		
<b>EnvironeX</b>		
<i>Analyses eau brute</i>	319344, 319342	203,50 \$
<b>Postes Canada</b>		
<i>Communiqué aqueduc</i>	9602436464	67,27 \$
<b>Wolseley</b>		
<i>Matériel réparation réseau</i>	7979362	473,82 \$
<b>Ent. Réf. &amp; Climatisation C. Bédard (1995) Inc.</b>		
<i>Nettoyage fournaise, gicleur, filtre huile, thermostat</i>	22640	222,87 \$
<b>CHEM ACTION Inc.</b>		
<i>Capuchon membrane, vanne d'injection</i>	55223	246,05 \$
<b>GC Alarme Sécurité Inc.</b>		
<i>Appel de service, clavier, détecteur de fumée</i>	18643	333,35 \$
<b>Benoît Brizard</b>		
<i>Cellulaire et déplacement</i>	405	91,50 \$
<b>Comptes à payer (folio) 262206</b>		
<b>EnvironeX</b>		
<i>Analyse eau potable St-Viateur</i>	319343	68,53 \$

**15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

rés. 16-12-2016

Adoptée à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 7 novembre 2016

Richard Lauzon  
Directeur général et secrétaire-trésorier